

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité routière et publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 14 juin 2016, à 9 h, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, président
Marc Sarrazin – directeur, travaux publics, ingénierie et aménagement urbain
Francis Malenfant, PDQ 3
Stéphane Robitaille, SIM
René Joly, chef de groupe – travaux publics

Mesdames Lise Laliberté, secrétaire du comité
Emilie Pilikian, représentant pour L'Île-Bizard
Yvette Binette, représentante pour Sainte-Geneviève
Marie-France Ouellet, représentante pour L'Île-Bizard
Lina Tuzet, AJOI

Absents : Caroline Robert, représentante pour L'Île-Bizard
Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
Maurice Rouillard, représentant pour L'Île-Bizard

Également présents : Gilles St-Pierre
Francis Archambault
Jan Novak
Gisèle Viau
Roger Campeau

Début de la réunion : 9 h 15

Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René souhaite la bienvenue à tous et toutes.

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 14 juin 2016 :

Il est proposé par Gilles St-Pierre et appuyé par Yvette Binette d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 14 juin 2016.

2) Adoption du procès verbal de la réunion du 18 mai 2016 :

Il est proposé par Lina Tuzet et appuyé par Emily Pilikian d'adopter le procès verbal de la réunion du 18 mai 2016.

3) Tableau des suivis :

Monsieur Lévesque-René explique le tableau et où en sont rendus certains items d'inscrits au tableau.

4) Problème de vitesse sur la rue Louise-Bizard à L'Île-Bizard :

Monsieur Lévesque-René explique la problématique dans ce secteur. Monsieur René Joly ira vérifier sur les lieux voir si les travaux sont terminés (travaux d'installation d'une piscine creusée) pour qu'une étude de circulation soit faite dans ce secteur.

5) Problématique au niveau de l'arrêt au coin de Louise-Bizard et Pierre-Marc-Masson à L'Île-Bizard :

Monsieur Lévesque-René fait part de la problématique dans ce secteur. Il faudra vérifier si les 250 mètres d'un arrêt à un autre sont respectés avant de voir si l'installation d'un arrêt ou d'une autre mesure de modération de la circulation est possible.

6) Problématique de vitesse rue Bord-du-Lac et demande d'installation d'une mesure de modération de la circulation :

Monsieur Lévesque-René informe que depuis plus d'un an, l'arrondissement travaille à trouver une solution à cette problématique. Nous avons fait une étude de circulation qui a démontré un excès de vitesse flagrant. Nous nous sommes également renseignés à savoir si l'arrondissement a le pouvoir d'implanter des mesures de modération de la circulation sur une artère principale. Nous avons une possibilité, mais très limitée.

Monsieur Stéphane Robitaille, du SIM, explique son rôle au sein du comité ainsi que la position du SIM en rapport aux mesures de modération de la circulation. Le SIM n'est pas défavorable à l'implantation de mesures de modération de la circulation mais si besoin il y a d'installer un dos d'âne, ils préfèrent le modèle de dos d'âne allongé et précisent qu'il n'est pas permis d'en installer sur les artères principales et les collectrices.

Monsieur Francis Malenfant, du SPVM, explique également son rôle ainsi que la position du SPVM à ce sujet. Il précise que nous ne pouvons pas installer de dos d'âne sur les artères principales et les collectrices parce que cela représente un plus grand danger pour la sécurité. Il donne en exemple le cas du fils d'un conseiller de la Ville de Senneville qui est décédé après avoir circulé à haute vitesse sur le chemin Senneville où des dos d'âne étaient installés. Il propose plutôt d'installer une signalisation adéquate ainsi que des mesures de modération de la circulation autres que des dos d'âne. Il assure également que les policiers du PDQ 3 feront de la surveillance policière dans ce secteur.

Monsieur Francis Archambault, résident de L'Île-Bizard sur le chemin Bord-du-Lac prend la parole et explique la problématique qu'il vit depuis plusieurs années. Les jeunes viennent les fins de semaine faire du « drag » sur la montée Wilson et ce, aux petites heures du matin. En plus, ils font de la grande vitesse devant chez lui (chemin Bord-du-Lac) et ne respectent pas l'arrêt obligatoire au coin du chemin Bord-du-Lac et la rue Bélair. Il propose d'installer tout de même un dos d'âne sur la montée Wilson et sur le chemin Bord-du-Lac car il n'y a pas de quartiers résidentiels dans ce secteur. À son avis, c'est la solution idéale pour contrer cette problématique.

Monsieur Jan Novak explique la problématique qu'il vit depuis longtemps et propose les mêmes solutions que monsieur Archambault.

Monsieur Lévesque-René reprend la parole et informe que des normes doivent être respectées en rapport aux vélos et piétons, soit une distance de 1,5 mètre. Depuis 2 ans qu'il travaille sur ce dossier, il a analysé plusieurs scénarios et celui d'installer des bollards regroupés en formes géométriques différentes qui donnent les mêmes résultats. Il invite également les résidents à communiquer avec le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux.

6) Problématique de vitesse rue Bord-du-Lac et demande d'installation d'une mesure de modération de la circulation : (suite)

Monsieur Malenfant mentionne qu'il serait important de faire une étude de circulation avant l'installation des bollards et une après, afin de comparer si l'installation fait une différence. En plus, à l'arrêt au coin de la rue Bélair, il faut faire élaguer car l'arrêt n'est visible qu'à la toute dernière minute. Il propose également de faire l'installation d'une signalisation qui annonce un arrêt dans quelques mètres.

7) Arrêt et dos d'âne rue Ouimet à améliorer :

Monsieur Roger Campeau est un résident de la rue Ouimet. Monsieur Lévesque-René est allé vérifier sur place. Monsieur Malenfant informe que le 13 juin 2016, il est allé dans ce secteur et il a remis 12 constats d'infraction en seulement 2 heures! Il faudra faire un marquage jaune de la chaussée, en plein centre, dans la courbe. Une fois le marquage fait, monsieur Lévesque-René ira prendre le pouls des résidents du secteur et si ceux-ci ne remarquent aucune amélioration, il fera installer des bollards au centre de la rue. Un suivi sur cette problématique sera fait lors de la prochaine réunion du Comité.

8) Analyse de l'étude de circulation rue Des Prés :

Monsieur Lévesque-René fait l'analyse du rapport de l'étude de circulation. Monsieur Malenfant indique que l'arrêt devra être enlevé car il n'est pas situé à une intersection, donc arrêt illégal. Monsieur Lévesque-René propose d'installer, à la traverse pour piétons, une « chicane » en bollards à chaque extrémité afin de ralentir les cyclistes qui sortent de la traverse à grande vitesse. Il avisera les résidents du secteur à propos de l'arrêt. Le marquage au sol, à la traverse pour piétons, devra être fait. Les intersections Des Prés, Ouimet et Jacques-David seront également sécurisées.

9) Suivi de la problématique du stationnement au Grenier St-Raphaël de L'Île-Bizard :

Monsieur Lévesque-René fait un suivi sur ce dossier. L'arrondissement attribuera 35 cases de stationnement au Grenier St-Raphaël. Une entente sera rédigée et par la suite, approuvée par le Conseil d'arrondissement. Des panneaux seront installés. Les 35 cases de stationnement seront derrière le Grenier, longeant la clôture du côté est jusqu'au fond. Un système de vignette sera implanté. Le stationnement, avec vignette, sera permis le lundi et mercredi, de 18 h à 22 h, le samedi et dimanche de 13 h à 22 h. Les utilisateurs devront avoir une vignette. La gestion de ces cases sera faite par les gens du Grenier St-Raphaël. Les fautifs verront leur véhicule remorqué, et ce, à leurs frais. Des panneaux devront être achetés et installés.

10) Plainte de vitesse rue Aimé-Lecavalier :

Monsieur Lévesque-René a contacté la plaignante. L'étude de circulation a été faite et il en explique les résultats. La problématique n'est pas majeure dans ce secteur. Monsieur Malenfant mentionne que si l'étude démontre qu'il n'y a pas de problème de vitesse dans ce secteur, l'installation de bollards ne devrait pas se faire car sinon, l'arrondissement va se retrouver avec des bollards partout. Monsieur Lévesque-René en informera la plaignante et fera un suivi de l'évolution de la situation.

11) Demande d'installation d'un arrêt au coin de Bord-du-Lac et Elmridge à L'Île-Bizard :

Monsieur Lévesque-René informe que c'est à la sortie du golf Elmridge qui donne sur la rue Ste-Famille. Monsieur Joly mentionne que la problématique est causée principalement par la hauteur d'une haie qui bloque la visibilité. Nous demanderons au service de l'aménagement urbain de l'arrondissement de faire parvenir une lettre au propriétaire lui demandant de tailler sa haie. Un suivi auprès du service de l'aménagement urbain sera fait.

12) Dépôt de documents :

Monsieur Lévesque-René explique les formats d'aménagement de bollards qu'il propose.

13) Analyse de l'étude de circulation rue Aimé-Lecavalier :

Le rapport de l'étude ne démontre aucun problème de vitesse dans ce secteur donc aucune mesure de modération de la circulation ne sera installée pour l'instant.

14) Plainte et pétition en rapport à une résidente ayant un comportement et une conduite dangereuse :

Ce dossier ne concerne pas le Comité de sécurité routière et publique mais plutôt le SPVM.

15) Varia :

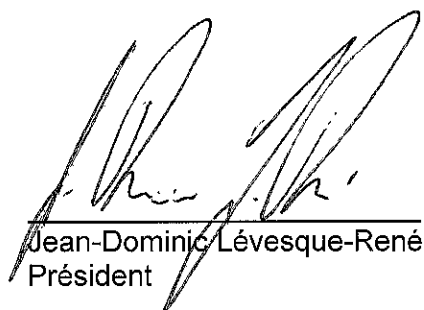
- Madame Binette demande si le dossier du parc St-Pierre à Sainte-Genève sera réglé. Monsieur Lévesque-René informe que des panneaux seront installés au centre de la courbe et un peu partout tout le long de la courbe (panneaux indiquant « zone parc »). Monsieur Malenfant fait part que la limite de vitesse permise dans une zone parc est de 30 km/h et ce, en tout temps.
- Monsieur Gilles St-Pierre fait part qu'il a eu une demande de citoyens pour une traverse de piétons face au restant La Roulotte à Sainte-Genève, sur la rue Paiement. Monsieur Malenfant informe qu'à l'intérieur de 100 pieds, la traverse située sur le boulevard Gouin se doit d'être celle utilisée. Monsieur Lévesque-René fait part à monsieur St-Pierre qu'il étudiera sa proposition.

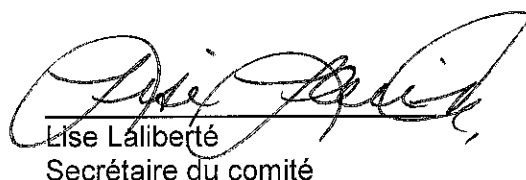
16) Prochaine réunion du comité :

La prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 12 juillet 2016, à 9 h, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

17) Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Marie-France Ouellet et appuyé par Gilles St-Pierre de lever l'assemblée à 11 h 25.


Jean-Dominic Lévesque-René
Président


Lise Laliberté
Secrétaire du comité